



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

**Agence Parcs Canada
Unité de gestion Banff
C.P. 900
216, av. Hawk
Banff (Alb.) T1L 1K2**

**RÉVISION 003 À UNE
INVITATION À SOUMISSIONNER**

**REVISION 001 TO AN
INVITATION TO TENDER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Issuing Office – Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Parc National du Canada Banff
C.P. 900
Banff (Alb.)
T1L 1K2

Title – Sujet : Revégétalisation du rivage Lieu historique national du Canada Rocky Mountain House	
Solicitation No. – N° de l'invitation : 5P421-19-0008/A	Date : 16 mai 2019
Amendment No. – N° de modification : 003	
Client Reference No. – N° de référence du client : S/O	
GETS Reference No. N° de référence du SEAOG : PW-19-00872382	

Solicitation Closes – L'invitation prend fin : At – à : 14 h On – le : 23 mai 2019	Time Zone – Fuseau horaire Heure avancée des Rocheuses (HAR) - Mountain Daylight Time (MDT)
---	---

F.O.B. - F.A.B. :
Plant – Usine : **Destination :** **Other - Autre :**

Address Enquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :
Annie Roy

Telephone No. – N° de téléphone : 403-762-1459	Fax No. – N° de télécopieur :	Email Address – Courriel : annie.roy2@canada.ca
--	--	---

Destination of Goods, Services, and Construction – Destination des biens, services, et construction :
Lieu historique national du Canada Rocky Mountain House,
Rocky Mountain House (Alb.)

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER –
À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/ Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :	
Address – Adresse :	
Telephone No. – N° de téléphone :	Fax No. – N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :	
Signature :	Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P421-19-0008/A

Amd. No. - N° de la modif. :
003

Contracting Authority - Autorité contractante :
Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
N/A

Title – Titre :
Revégétalisation du rivage
Lieu historique national du Canada Rocky Mountain House

Modification 003

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires et à distribuer les questions et les réponses de la visite facultative du site qui a eu lieu le 9 mai 2019.

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- B. Distribuer l'information de la visite des lieux.

A. Questions et réponses

- Q1.** Dans le devis, on indique que la date limite pour les plantations est le 15 juin 2019. Pouvez-vous confirmer s'il s'agit de la date limite pour la plantation des boutures?
- R1.** Les dates des jalons sont révisées comme suit :
- 8 juillet 2019 – Début des travaux;
 - 30 juillet 2019 – Toutes les boutures sont plantées;
 - 2 août 2019 – Fin des travaux.
- Q2.** Pourriez-vous confirmer le taux de survie attendu des boutures pour chaque année ou à la fin des trois années du marché?
- R2.** Voir le devis à la section 32 01 90 – alinéa 1.14.1.1 –
L'entrepreneur est responsable, à ses frais, du remplacement des plantes vivantes attribuable à un taux de mortalité supérieur à 20 % pour chaque année du marché d'entretien.
- Q3.** Pour les plantations, doit-on utiliser des mottes de 10 cm?
- R3.** Les mottes doivent mesurer au moins 170 cm³ et avoir au moins 10 cm de profondeur.
- Q4.** Dans l'éventualité que l'on rencontre des aires de nidification, pouvez-vous nous confirmer la période de nidification?
- R4.** La période de nidification se termine le 31 août. Nous avons observé des oiseaux présentement en cours de nidification dans la partie sud du segment sud-ouest de l'enrochement. On s'attend à ce que l'entrepreneur commence les travaux dans le segment nord-est et se dirige vers le sud-est et qu'il respecte les zones tampons requises. Prière de noter, selon le devis, à la section 01 35 43, article 1.11, que « L'entrepreneur est responsable de s'assurer que les travaux sur place soient conformes aux lois suivantes de l'Alberta : *Wildlife Act* et *Migratory Bird Act*, ce qui comprend les activités de surveillance de la présence d'oiseaux et d'animaux sauvages avant qu'il puisse se mobiliser sur les lieux. »
- Q5.** Est-ce que des matériaux de remplissage différents pourront être acceptés?
- R5.** Du gravier de granulométrie inférieure pourrait être pris en considération, mais il devra être approuvé par le représentant du Ministère avant son achat.

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P421-19-0008/A

Amd. No. - N° de la modif. :
003

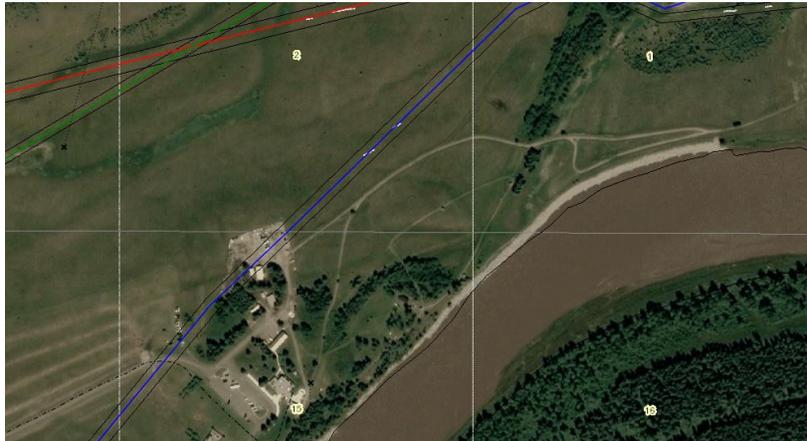
Contracting Authority - Autorité contractante :
Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
N/A

Title – Titre :
Revégétalisation du rivage
Lieu historique national du Canada Rocky Mountain House

- Q6.** Comment doit-on procéder à la pose des matériaux (sable et gravier) par vibration pour qu'il puisse s'infiltrer entre les pierres de l'enrochement?
- R6.** Il incombe à l'entrepreneur de déterminer une méthode pour poser les matériaux par vibration afin de bien remplir les vides. D'autres méthodes pourraient être utilisées, y compris avec de l'eau, pourvu que les matériaux soient propres. Il faut faire approuver par le représentant du Ministère toute modification à la méthode par vibration avant son application. Prière de noter qu'il est interdit de déplacer les pierres de l'enrochement par une quelconque méthode qui soit.
- Q7.** Les pierres lavées prescrites ne sont pas disponibles d'un fournisseur local (à quelques heures de distance). Est-il acceptable d'utiliser un matériau plus courant, p. ex. des pierres de drainage de 40 mm? Est-ce qu'il est acceptable d'utiliser un matériau tamisé, étant donné qu'il ne sera pas utilisé sous le niveau typique de l'eau?
- R7.** Il est permis d'utiliser uniquement de petites pierres qui ont été lavées de tout sédiment. Cette exigence permet l'option de la pose des matériaux par vibration ou leur insertion avec de l'eau, sans que l'on coure le risque d'introduire des sédiments dans la rivière.
- Q8.** Peut-on recevoir le levé d'après exécution de l'enrochement actuel effectué par McElhanney, y compris les indications des niveaux de crue actuels 1:2?
- R8.** Prière de consulter le fichier ci-joint « AUX FINS DE RENSEIGNEMENTS SEULEMENT – Dessins des niveaux de crue 1.2 ». Le levé a été effectué du 14 au 16 août 2018. Aucune autre information ne sera fournie.
- Q9.** En ce qui concerne les spécifications relatives au sous-sol et à la terre végétale, ferez-vous preuve d'indulgence pour ce qui est de modifier la terre indigène, en fonction des résultats d'analyse des sols? Et pourra-t-on utiliser de la terre végétale plutôt que les matériaux de sous-sol?
- R9.** Il est permis d'utiliser de la terre végétale plutôt que des matériaux de sous-sol. Nous ferons preuve de souplesse pour ce qui est des matériaux de sous-sol utilisés. D'autres matériaux pourraient être considérés, mais ils devront être approuvés par le représentant du Ministère avant leur importation.
- Q10.** Le formulaire des prix combinés n'indique pas les postes de paiement de la mobilisation et de la démobilisation. Où doit-on inclure ces coûts?
- R10.** On a ajouté la ligne 41 destinée à l'inscription de ces coûts au formulaire des prix combinés. Veuillez utiliser le formulaire révisé pour préparer votre soumission. Voir le fichier PDF ci-joint (formulaire des prix révisé, modifié le 15 mai 2019) : Revised Price Form Amended 2019 05 15.pdf.
- Q11.** En ce qui a trait aux boutures fournies par l'Agence, pouvez-vous nous indiquer la source de ces boutures ou leur lieu de ramassage? Ont-elles déjà été cueillies ou fournies?
- R11.** Les boutures ont été cueillies et seront livrées sur les lieux. L'entrepreneur aura l'occasion de les inspecter accompagné de l'expert-conseil aux fins d'observation de problèmes éventuels. Les renseignements relatifs à la source seront fournis à l'attribution du marché, car l'entrepreneur devra se charger de la livraison avec le fournisseur.

- Q12.** Est-ce que des services publics souterrains se trouvent présentement sur place?
- R12.** Selon la base de données AbaData (image ci-après), il ne semble pas y avoir de services publics inscrits dans les limites du secteur des travaux. Il est interdit de déranger le sol en haut du talus du rivage et dans les aires de préparation des travaux. Il faudra déranger le sol du talus du rivage sur une profondeur inférieure à 30 cm. Il incombe à l'entrepreneur de repérer la présence éventuelle des services publics.



- Q13.** Pour ce qui est des heures de travail, pourriez-vous clarifier les restrictions relatives au samedi et au dimanche?
- R13.** Les entrepreneurs peuvent travailler le samedi et le dimanche, de l'aube au crépuscule, sauf lors des longues fins de semaine (congés fériés).
- Q14.** La présence d'un coordonnateur de la santé et de la sécurité à temps plein est-elle requise sur les lieux?
- R14.** Non.
- Q15.** Faut-il prévoir un plan de la régulation de la circulation seulement lors des travaux sur place (mais pas lors d'activités d'entretien paysager)?
- R15.** Oui, sauf si vous comptez obstruer le sentier adjacent à l'enrochement.
- Q16.** En ce qui concerne le matériau de protection en géotextile tissé, pouvez-vous en indiquer les spécifications?
- R16.** Le matériau doit être suffisamment résistant pour permettre le nettoyage de la terre et des matériaux de gravier dispersés sans qu'il ne déchire.
- Q17.** En ce qui concerne les niveaux de crue 1:2, est-ce qu'ils seront marqués sur le terrain avant les travaux?
- R17.** Non.
- Q18.** Pourriez-vous clarifier les mesures de l'enrochement?
Il est indiqué que l'enrochement est mesuré au m³, sans mortier de ciment.

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P421-19-0008/A

Amd. No. - N° de la modif. :
003

Contracting Authority - Autorité contractante :
Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
N/A

Title – Titre :
Revégétalisation du rivage
Lieu historique national du Canada Rocky Mountain House

- R18.** L'entrochement est mesuré au m³ livré sur place. Il incombe à l'entrepreneur de veiller au bon calcul des volumes. L'entrepreneur doit fournir des billets confirmant les volumes, et ces derniers seront également vérifiés sur place.
- Q19.** À l'entretien paysager (section 32 01 90), on indique que le sol sera analysé pour sa teneur en humidité jusqu'à une profondeur de 1 po. Pourriez-vous clarifier ce processus (après l'ensemencement et la pose de la couverture anti-érosion)?
- R19.** Cette analyse sera effectuée par évaluation visuelle et au touché, ou encore avec un humidimètre. Aux endroits où des végétaux ont été plantés, l'analyse sera effectuée à la main par de petites ouvertures dans le matelassage.
- Q20.** En ce qui concerne la clôture anti-castor, pourriez-vous clarifier sous quel poste de paiement elle s'inscrit? S'il s'agit du poste de paiement 12, la quantité semble différente de ce qui est montré sur les plans.
- R20.** La clôture anti-castor est prévue au poste de paiement 40.
- Q21.** Pour ce qui est du matériau de remplissage en gravier lavé :
- comme il a été expliqué à la réunion sur les lieux, la quantité aux fins de soumission de l'article 4 (gravier lavé) augmentera considérablement en raison de la présence de vides. Les matériaux (tels que prescrits) sont des matériaux produits sur mesure (coût très élevé), et si la quantité augmente, les coûts augmenteront aussi et le délai d'approvisionnement pourrait s'avérer plus long que prévu;
 - quelles sont les attentes relatives à la mise en place des matériaux de remplissage (c.-à-d. la quantité à étendre par secteur, le remplissage des vides jusqu'à un niveau précis, etc.)?
- R21.** Le gravier lavé ne doit servir à remplir que la base des grands vides, là où du sable ou du matériau de sous-sol ne serait pas aussi efficace. Les matériaux doivent remplir les vides jusque sur le dessus de l'entrochement, mais ils ne doivent pas recouvrir ce dernier. S'il faut des matériaux supplémentaires pour remplir les vides, on pourra utiliser du sable et du matériau de sous-sol plutôt que du gravier.

B. Information de la visite des lieux

Fournisseur	Nom du représentant
Pidherney's	Jesse Langmo
Leaf Ninjas	Dave Carlton
Lakeview Contracting	Brian Engel Steven Stanley
Map Services	Mike Pelletier

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS